Déclaration

Les jeunes aux services du pays

Accepté par la Session des jeunes par 138 voix contre 22

Année: 2013
Thème: Obligation de servir
Destinataire:
Type d'entrée: Déclaration

Contenu:

Pour permettre des parcours de formation scolaire et professionnelle linéaires, sans ruptures répétées pour cause de périodes de service militaire, nous invitons le nouveau Groupe de réflexion sur le système de l'obligation de servir à prendre en considération les revendications que voici:

- possibilité accrue d'effectuer le service militaire d'une traite dans les différentes armes
- correction du système actuel des périodes de service civil, avec possibilité d'effectuer une période longue d'une durée de 180 jours avant l'âge de 27 ans
- possibilité donnée aux personnes inaptes au service militaire d'effectuer un service civil.

Justification:

Nous constatons qu'il est souvent difficile aux jeunes suisses de concilier études et/ou activité professionnelle et obligations militaires.

Nos propositions permettraient à un nombre accru d'appelés d'effectuer leur service militaire en interrompant une seule fois leur formation ou leur activité professionnelle, ce qui réglerait le problème des interruptions répétées dues aux cours de répétition.

Par ailleurs et pour ce qui concerne le service civil, la modification que nous proposons permettrait aux astreints d'effectuer une période de service longue au moment qui leur convient le mieux pour ne pas trop perturber leurs études ou leur activité professionnelle.

Enfin nous observons que de nombreux jeunes désireux de servir leur pays et capables de le faire se voient privés de cette possibilité parce qu'ils sont déclarés inaptes au service militaire. Nous estimons que la création d'une nouvelle catégorie d' "inaptes au service militaire mais aptes au service civil" permettrait de résoudre ce problème.

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé